



20 JANVIER 2003

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 20 JANVIER 2003 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

DONALD DEMERS

PAUL M. ROLLAND

RÉAL BRUNELLE

JEAN-MARC MALTAIS

SERGE DION

Monsieur le conseiller PATRICK CHARBONNEAU est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 20 JANVIER 2003 À 20 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20 JANVIER 2003

- 2003-01-033 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2003
- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2003-01-034 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 JANVIER 2003
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 2003-01-035 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15 JANVIER 2003
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- 6. RÈGLEMENTS**
- 2003-01-036 6.1 ADOPTION, AVEC MODIFICATIONS, DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-72-2002 INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES, LES USAGES AUTORISÉS, LES OBJECTIFS, LES CRITÈRES ET LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE R04-476 ET DE CRÉER DEUX ZONES À VOCATION RÉCRÉATIVE À MÊME UNE PARTIE DES ZONES R04-466, R04-467 ET R04-476 »
- 7. AFFAIRES COURANTES**
- 2003-01-037 7.1 DEMANDE D'AUTORISATION, AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC, POUR EFFECTUER UNE COUPE DE JARDINAGE SUR LE LOT 871 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM, PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR GEOFFREY HAUSER
- 8. AFFAIRES DU PERSONNEL**
- 9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

20 JANVIER 2003

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2003-01-038

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2003-01-033

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil municipal du 20 janvier 2003 avec la modification suivante :

– le sujet numéro 6.1 aurait dû se lire comme suit :

6.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN DE
MODIFIER LES LIMITES, LES USAGES
AUTORISÉS, LES OBJECTIFS, LES CRITÈRES
ET LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA
ZONE R04-476 ET DE CRÉER UNE ZONE À
VOCATION RÉCRÉATIVE À MÊME UNE
PARTIE DE LA ZONE R04-476

ADOPTÉ

2003-01-034

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE 13 JANVIER 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal ;

20 JANVIER 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire des membres du Conseil tenue le 13 janvier 2003 avec la modification suivante :

- La résolution numéro 2002-01-014 aurait dû se lire de la façon suivante :

2003-01-014

**ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS
DES PARCS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à financer les achats d'immobilisations énumérées ci-dessous à même le fonds des parcs pour la somme de **CINQUANTE-TROIS MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (53 870 \$)** :

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT
Gestion du territoire	Centre d'information économique (aménagement extérieur)	15 000 \$
Loisirs	Parc Windsor – module jeux	16 665 \$
Loisirs	Parc du Chevreuil	22 205 \$
	TOTAL :	53 870 \$

QUE les achats soient préalablement autorisés par bon de commande et que, s'il y a lieu, toutes les procédures d'appels d'offres soient respectées, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉ

ADOPTÉ

2003-01-035

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
15 JANVIER 2003**

20 JANVIER 2003

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de son assemblée tenue le 15 janvier 2003.

ADOPTÉ

2003-01-036

ADOPTION, AVEC MODIFICATIONS, DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-72-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES, LES USAGES AUTORISÉS, LES OBJECTIFS, LES CRITÈRES ET LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE R04-476 ET DE CRÉER UNE ZONE À VOCATION RÉCRÉATIVE À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R04-476 »

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit second projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2002-12-552 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est disponible pour la population ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 13 janvier 2003 à 19 heures 30 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20 JANVIER 2003

D'adopter, avec modifications, le second projet de règlement numéro 700-72-2002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES, LES USAGES AUTORISÉS, LES OBJECTIFS, LES CRITÈRES ET LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE R04-476 ET DE CRÉER UNE ZONE À VOCATION RÉCRÉATIVE À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R04-476 »

ADOPTÉ

2003-01-037

DEMANDE D'AUTORISATION, AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC, POUR EFFECTUER UNE COUPE DE JARDINAGE SUR LE LOT 871 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM, PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR GEOFFREY HAUVER

ATTENDU QUE Monsieur Geoffrey Hauver est propriétaire du lot 871 du cadastre du Canton de Farnham, qui est borné en partie par le boulevard de Montréal et le chemin d'Adamsville ;

ATTENDU QUE la propriété de Monsieur Geoffrey Hauver est localisée à l'intérieure des limites de l'aire protégée par la Loi pour la protection du territoire et activités agricoles du Québec (LPTAAQ) ;

ATTENDU QUE la coupe de jardinage s'inscrit dans une zone d'érablières désignée et protégée par la LPTAAQ ;

ATTENDU QUE les coupes de jardinage sont autorisées par le règlement de zonage 700-91 de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE le rapport préparé par Monsieur Justin Manasc, ing., pour la firme FOR-ECO INC. indique un prélèvement conforme aux dispositions réglementaires en vigueur ;

ATTENDU QUE l'intervention sylvicole est subventionnée dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées ;

ATTENDU QUE la demande de Monsieur Geoffrey Hauver est appuyée par la MRC de La Haute-Yamaska ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20 JANVIER 2003

D'appuyer la demande d'autorisation de coupe d'érable et de jardinage présentée par Monsieur Geoffrey Hauver sur le lot 871 du cadastre du Canton de Farhnam.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2003-01-038

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit le vée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER